



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Services d'urgence

Question écrite n° 4179

### Texte de la question

M. François Asensi signale à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, que dans la nuit du dimanche 4 juillet 1993, deux hommes accompagnant un enfant pour une blessure sans gravité au service des urgences du centre hospitalier général Robert-Ballanger d'Aulnay-sous-Bois ont été victimes d'une agression dans la salle d'attente. Plusieurs personnes leur ont asséné des coups occasionnant pour l'une d'elle une hospitalisation. Profondément indigné par de tels événements survenus dans sa circonscription, mais qui ne sont, hélas ! pas isolés, il dénonce les conditions difficiles dans lesquelles travaille le personnel hospitalier, tout particulièrement à ces heures de la nuit où il doit affronter les conséquences des problèmes sociaux inhérents aux zones sensibles. Il se fait l'interprète des personnels de santé, soucieux d'assurer aux malades la qualité des soins et le reconfort d'un accueil serein. Aussi, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour renforcer les effectifs des services d'urgence de l'hôpital Robert-Ballanger afin d'assurer la qualité de l'accueil des malades et la sécurité des personnes.

### Texte de la réponse

Le centre hospitalier général d'Aulnay-sous-Bois a une activité en extension dont il est régulièrement tenu compte lors de la fixation de son budget. Des moyens supplémentaires lui ont été accordés en 1993 sur l'enveloppe spécifique « urgence » à hauteur de 1 490 000 francs. Ses nouvelles demandes pour 1994 feront l'objet d'un examen attentif concurremment avec celles présentées par les autres établissements du département de la Seine-Saint-Denis.

### Données clés

**Auteur :** [M. Asensi François](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4179

**Rubrique :** Hôpitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 1993, page 2147

**Réponse publiée le :** 20 décembre 1993, page 4587